



## **Délibération 2023-27**

Monsieur Romain BOURGINE, Maire par intérim, explique que M. Gérard PETIT a acheté un sapin de Noël pour l'arbre de Noël de la commune à ses frais pour la somme de 44,94 €. Il demande à l'assemblée son accord pour le rembourser.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, **décide** :  
D'autoriser Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint, maire par intérim, à rembourser cette somme à Monsieur Petit.

## **INDEMNITE DU 1<sup>er</sup> ADJOINT AUX FONCTIONS DE MAIRE JUSQU'À LA PROCHAINE INVESTITURE.**

### **Délibération 2023-28**

Monsieur Romain BOURGINE, Maire par intérim, explique qu'il doit, jusqu'à la prochaine investiture, prendre les fonctions de maire et que cela représente une charge substantielle. Il demande donc à l'assemblée son accord pour que l'indemnité que prenait Monsieur SGHAIER, ancien maire, lui soit allouée.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, **décide** :  
D'autoriser Monsieur le 1<sup>er</sup> adjoint, maire par intérim, à percevoir l'indemnité que percevait l'ancien maire, soit une base de 4085.91 € à 17%, et ce depuis sa prise de fonctions le 1 décembre 2023 et jusqu'à la prochaine investiture.

## **POINT SUR LES DIVERSES COMMISSIONS**

### **Espaces verts :**

Mme Anne-Marie Delabre demande s'il serait possible de faire nettoyer les avaloirs par l'entreprise *Esprit jardins*, chargée de l'entretien des espaces verts sur la commune. Monsieur Bourgine explique que c'est à présent SNA, qui a pris cette compétence et que les prestations fournies seront dorénavant beaucoup plus importantes. Les avaloirs, mais aussi les canalisations seront nettoyés et un service d'astreinte accessible 24/24h, sera déployé. Cette prestation sera bien sûr payante, il présente donc les deux scénarii proposés au vote lors du conseil communautaire, soit :

1. 1.25 € du ml pour les petites et grandes communes.
2. 1.044 ml pour les communes denses et 2.563 € ml pour les petites communes.

C'est le scénario n°1 qui a été retenu.

Il explique que le montant nécessaire à cette nouvelle prestation devra être porté au budget 2024.

### **Syndicat de voirie :**

Monsieur Romain Bourgine revient sur les travaux du pont d'Arcole et explique que jusqu'ici la Fondation du Patrimoine refusait de subventionner les travaux si ceux-ci consistaient à remplacer l'actuel pont par un neuf, mais qu'aujourd'hui cette possibilité est envisageable.

**La séance est levée à 19H25.**